



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 50081

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les conclusions de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale visant à insuffler une ambition francophone. Ce rapport souligne que la langue française peut être une composante majeure du plurilinguisme mondial. En effet, le contexte géopolitique actuel est porteur d'un possible renouveau pour la francophonie à condition de s'unir autour de notre langue. Sans cette unité, un effacement progressif de la francophonie serait susceptible de se produire. Dans cette période charnière, l'auteur du rapport recommande de construire des alliances linguistiques par la reconnaissance de nouvelles langues officielles dans les organisations internationales. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition.

Texte de la réponse

La France met en oeuvre une politique active de promotion de la langue française dans le monde et soutient les différentes actions de l'organisation internationale de la francophonie (OIF) et des opérateurs de la francophonie en faveur du multilinguisme. En concertation avec l'OIF, elle ne manque pas de rappeler à ses Etats-membres leurs engagements en faveur de la langue française. La France a conscience du fait que la promotion du français dans les instances internationales et européennes passe par la défense du multilinguisme. Elle travaille d'ores et déjà à la mise en place d'alliances avec d'autres groupes linguistiques. Cette coopération est particulièrement forte dans le cadre de la négociation périodique d'une résolution spécifique de l'Assemblée générale des Nations unies sur le multilinguisme. L'OIF développe également des partenariats avec d'autres groupes linguistiques. Dans cette perspective, la France n'exclut pas la reconnaissance de nouvelles langues officielles dans les organisations internationales si elle s'avère conforme au souhait des Etats membres de l'organisation concernée, l'ouverture d'une négociation sur l'ajout d'une nouvelle langue pouvant être clivante.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50081

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1499

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2841